

Nombre de membres :

- En exercice : 22
- Présents : 18
- Votants : 21
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) : 0
- Absent(s) : 1

DEL 2025_087

Date de convocation :

le 17 septembre 2025

Date d'affichage :

le 17 septembre 2025

*Fait à Aigondigné,
Le 24 septembre 2025
Ont signé au registre tous
les membres présents.
Pour extrait conforme*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois du mois de septembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GOMES-TEXEIRA François, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : ZAPATA Laurie par LECULLIER Lysiane, HIPEAU Gaëlle par ROUXEL Patricia, TROCHON Patrick par THIBAUT Evelyne.

Absents : AIMON Céline

Secrétaire de séance : Olivier MARTINEZ

Délibération 2025_087 : AFFAIRES FONCIERES/URBANISME

Objet : PROPOSITION DE PREEMPTION EN VUE DE L'ACQUISITION D'UN BIEN DESTINE A L'INSTALLATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

Madame le Maire explique qu'une maison, située 20 rue des Herpinières à Mougou, est en vente pour un montant de 215 000 €.

Elle rappelle le projet communal d'installation d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) pour répondre aux besoins d'accueil de la petite enfance sur le territoire.

Le bien mis en vente est de plain-pied et dispose de cinq chambres. Il répond aux critères recherchés pour l'accueil de jeunes enfants et le travail de plusieurs assistantes maternelles.

Cette acquisition permettrait donc de répondre à un besoin identifié par la PMI et la CAF dans le cadre de la politique d'accueil du jeune enfant.

Madame le Maire propose d'exercer le droit de préemption afin de préserver l'intérêt communal et de garantir la faisabilité du projet.

Les membres du conseil municipal sont invités à approuver la préemption urbaine sur la maison située 20 rue des Herpinières à Mougou (Aigondigné), au prix notifié de 215 000 €. Elle précise que l'acquisition sera conclue sous conditions suspensives, à savoir :

- l'avis favorable de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) sur la faisabilité du projet,
- l'obtention des subventions sollicitées auprès de la CAF, du Département, et le cas échéant de l'État,
- les résultats favorables des diagnostics techniques obligatoires

Délibération impossible à ce jour car la Commune ne dispose pas de l'avis des Domaines car le fonctionnaire préposé à l'établissement dudit avis est en congés jusqu'à la fin du mois de septembre 2025.

Délibération reportée au prochain Conseil municipal.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Patricia ROUXEL



*Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :
Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de
Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission*